

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE  
ARRONDISSEMENT SAINT JEAN DE MAURIENNE  
**COMMUNE DE SAINT-AVRE**  
**50 place de la Mairie**  
**73130 SAINT-AVRE**  
**Tel. : 04.79.56.22.87**  
**[Mairie.st.avre@wanadoo.fr](mailto:Mairie.st.avre@wanadoo.fr)**

L'an deux mille vingt-cinq le 13 novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Avre (Savoie) sous la présidence de Mr Simon POUCHOULIN, Maire.

Date de la Convocation : 07/11/2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 13
- Présents : 9
- Votants : 11

**Etaient présents :** MM. BOIS Joseph, DIERNAZ Max, GUGGIA André, JAL Christophe, POUCHOULIN Simon, RUCCHIONE Pascal.

Mmes, CARRON Joëlle, GIRAUD Francine, LHUILLIER Bénédicte

**Etaient absents excusés :**

M. CHAPPELLAZ Jean-Claude donne procuration à M. JAL Christophe

M. LACROIX Noël donne procuration à M. POUCHOULIN Simon

Mme RIELLO Rachel

**Absente :** Mme BIETRIX Isabelle

Mme Elise PIERRON auxiliaire est présente pour prendre des notes.

## **ORDRE DU JOUR**

**Approbation PV des réunions des 16 et 28 octobre 2025**

**Personnel,**

**Travaux**

**Finances/Budget,**

**Affaire foncière**

**Questions diverses.**

### **1. - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DES SÉANCES DES 16 et 28 OCTOBRE 2025**

- Après lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 16 octobre 2025, les membres présents à cette réunion, ont approuvé à l'unanimité ce dernier.
- Après lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 28 octobre 2025, les membres présents à cette réunion, ont approuvé à l'unanimité ce dernier.

### **2- PERSONNEL :**

#### **• Situation des personnels**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la situation des personnels.

Une agente technique est à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

- **Recrutement d'un agent vacataire**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 23 mai 2025 pour l'embauche d'un vacataire pour suivre les travaux « Rue de la Plaine » et « Route des Iles ».

Pour finaliser cette embauche, il faut modifier cette délibération pour indiquer la période d'intervention du 17 novembre au 21 novembre 2025.

### **3 -TRAVAUX**

Monsieur le Maire relate une réunion de la Commission des travaux du 12 novembre, pour répondre aux demandes des administrés, ...

Il informe les élus de la réunion programmée le 27 novembre 2025 à 17 h 30 avec la société EVS pour échanger sur les projets : sur la zone verte du Chanet du Rivet et le rond-point d'entrée du village et pour évoquer la végétalisation des allées du cimetière.

### **4- FINANCES/BUDGET**

Monsieur le Maire informe que le budget ne nécessite pas de décision modificative. Les paies de décembre et les factures d'investissement devront être mandatées avant le 15 décembre 2025. Les factures de fonctionnement seront réglées jusqu'au 16 janvier 2026 (« Journée complémentaire »).

### **5- AFFAIRES FONCIÈRES**

- **Dossier Fruitière**

Monsieur le Maire retrace les éléments de la dernière séance du 28 octobre 2025 :

- Le Conseil a décidé de proroger jusqu'au 13 novembre, la possibilité de présenter une offre,
- Pour donner suite à diverses propositions avancées, demande aux élus de réfléchir sur quel devenir pour ce local de l'ancienne « Fruitière », afin de prendre une orientation en prochaine séance en cas d'absence d'offres.

**Monsieur le Maire constate qu'aucune offre n'est parvenue en mairie.**

Pendant les débats, un conseiller propose de rénover le bâtiment pour en faire un local de stockage pour les associations communales, un autre suggère de le démolir pour faire un espace de stationnement (ayant connaissance des difficultés d'accès et de circulation).

Monsieur le Maire précise que la Commune n'a sollicité aucune entreprise pour des devis.

Par ailleurs, il est en attente d'une question posée aux services préfectoraux sur la possibilité de revente à un prix inférieur à l'estimation des Domaines.

Il est également évoqué l'idée de créer une voie communale « Impasse du Pré de Pâques » afin de permettre aux riverains d'accéder librement à leurs propriétés et de sécuriser les accès pour les services de secours.

### **6-QUESTIONS DIVERSES**

*. Motion de soutien de la Commune pour le maintien de l'emploi et de l'activité du site industriel FERROPEM à Montricher-Albanne, et appel à l'action des pouvoirs publics pour la pérennité de l'activité :*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la situation critique que traverse l'entreprise FERROGLOBE, leader mondial et premier producteur européen de silicium et de Ferro silicium, et par voie de conséquence le site industriel de FERROPEM à Montricher-Albanne (site du Bochet),

**CONSIDÉRANT** que FERROGLOBE est un acteur économique et social majeur du territoire de la Maurienne, employant près de 170 salariés sur le site de Montricher-Albanne,

**CONSTATANT** que cette crise est directement liée à un dumping massif de la part de la Chine, qui, faute de pouvoir écouler ses volumes aux États-Unis, inonde le marché européen de silicium à des prix cassés,

**SOULIGNANT** que cette concurrence déloyale a entraîné l'effondrement du prix de vente du silicium, rendant la production de FERROGLOBE non viable car le coût de production dépasse le prix du marché,

**S'INQUIÉTANT** de la décision de FERROGLOBE de mettre en pause, jusqu'à la fin de l'année 2025, trois de ses usines, dont celle de Montricher-Albanne, avec l'épuisement des stocks prévu pour cette échéance,

**RAPPELANT** que le silicium a été reconnu au niveau européen comme un matériau critique et stratégique, nécessitant un objectif de production minimale de 40 % sur le sol européen (soit 160 000 tonnes),

**ALERTANT** sur le fait que l'arrêt des usines de FERROGLOBE qui représente 90 % de la production européenne, place l'Europe en situation de dépendance totale vis-à-vis des importations, compromettant notre souveraineté industrielle, notamment sur la filière de l'armement, et la sécurité de nos approvisionnements,

**Par ces motifs le Conseil municipal à l'unanimité DÉCIDE :**

**Article 1** : D'apporter son soutien total et inconditionnel aux salariés et à la direction du site de FERROGLOBE de-Montricher, mais aussi aux sites d'Anglefort dans l'Ain et des Clavaux dans l'Isère, ainsi qu'aux territoires durement touchés par ces suspensions d'activité notamment sur la sous-traitance, à commencer par les communes de Montricher Albanne et Saint-Julien-Montdenis,

**Article 2** : D'appeler solennellement l'Union Européenne, et en particulier la commission européenne et le parlement européen, et ses représentants, à intervenir pour mieux réguler ce marché et protéger nos fleurons industriels, avec une nouvelle clause de sauvegarde adaptée à la situation,

**Article 3** : D'appeler solennellement le Gouvernement français, et en particulier Monsieur le Premier Ministre, et ancien ministre de la Défense, Sébastien Lecornu et Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle, Energétique et Numérique, Roland Lescure, ainsi que Monsieur le Ministre délégué chargé de l'Industrie Sébastien Martin, à poursuivre avec la plus grande détermination les démarches engagées pour obtenir, au niveau de l'Union Européenne, l'instauration urgente d'une nouvelle clause de sauvegarde ;

**Article 4** : D'appeler solennellement la Région, et en particulier son Président Monsieur Fabrice Pannekoucke, à peser de tout son poids pour notre démarche et en soutien au tissu économique local, notamment les sous-traitants de cette usine ;

**Article 5** : D'exiger que cette nouvelle clause de sauvegarde inclue explicitement le silicium et le Ferro silicium, afin de rétablir une concurrence loyale et de garantir la pérennité des entreprises stratégiques de l'électrométallurgie comme FERROGLOBE/FERROPEM,

**Article 6** : De considérer l'enjeu du maintien de l'activité de FERROGLOBE comme une question de souveraineté industrielle nationale et européenne, et d'assurer que toutes les mesures soient prises pour que la production puisse reprendre au plus vite et de manière pérenne à Montricher-Albanne,

**Article 7** : Que la présente motion soit transmise immédiatement à :

- Monsieur le Premier Ministre,
- Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle, Energétique et Numérique,
- Monsieur le Ministre délégué chargé de l'Industrie,
- Madame la préfète de la Savoie,
- Monsieur le Président de la Région,

- Mesdames et Messieurs les Parlementaires européens, nationaux et régionaux du Département,
- Mesdames et Messieurs les Maires de la Maurienne,
- Messieurs les Présidents des communautés de communes de la Maurienne.

**. Eclairage du Boulo drome :**

Monsieur RUCCHIONE Pascal présente un devis d'ELECTRA SAVOIES de 9.048 € T.T.C. pour amélioration de l'éclairage des terrains affectés à la pétanque.

Il sera étudié lors d'une prochaine commission des travaux.

**7 - INFORMATIONS**

**. Elections municipales**

Arrêté n°PREF-DCL-BIE-2025-32 fixant les lieux de déclaration de candidature, dates et horaires de dépôts associés pour le renouvellement des conseillers municipaux et communautaires les 15 et 22 mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30

Le secrétaire de séance,  
M. GUGGIA André



Le Maire  
M. POUCHOULIN Simon



**Délibérations prises :**

**N°74/2025 – Recrutement d'un vacataire**

**N°75/2025 – Motion de soutien du comité syndical pour le maintien de l'emploi et de l'activité du site industriel FEROPEM à Montricher -Albanne, et appel à l'action des pouvoirs publics pour la pérennité de l'activité**